

premier degré option Surf

RNCP2502 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BEES — Brevet d'état d'éducateur sportif
Code(s) NSF	335
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé des sports et de la jeunesse

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'éducateur sportif premier degré exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant des supports techniques du surf dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

- 1- Il encadre tout type de public dans les pratiques de loisirs et des publics spécifiques dans tout type de pratique :
Il accueille, initie et perfectionne tous publics dans la pratique des disciplines du surf (surfboard : glisse sur un engin en position debout, bodyboard : glisse sur engin en position couchée), dans le cadre du projet global de la structure.
Il encadre les surfeurs lors de compétitions, de championnats.
Il optimise l'utilisation du matériel et des équipements.
- 2- Il encadre des activités de découverte, d'initiation, d'animation et de perfectionnement (enseignement et entraînement) :
Il encadre des projets d'animation et d'entraînement, adaptés aux caractéristiques du public, et dans les conditions de sécurité conformes à la réglementation en vigueur.
Il prépare les surfeurs jusqu'à un premier niveau de compétition.
- 3- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation :
Il participe au projet de développement de la structure.
Il assure la gestion des engins et des équipements.
Il promeut la pratique du surf et organise des manifestations de glisse sur mer au sein de sa structure.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités et compétences attestées :

- 1
Mobiliser ses connaissances générales et techniques du matériel pour adapter le choix du matériel au public.
Mobiliser ses connaissances du milieu maritime, de la météorologie, et des risques associés, pour choisir une zone d'évolution adaptée aux capacités et niveau du public.
- 2
Maîtriser les principes techniques du surf et des disciplines associées, les méthodes d'apprentissage et d'entraînement, les techniques d'amélioration de la performance pour adapter son intervention.
Concevoir, conduire et évaluer des séances d'initiation, d'enseignement et d'entraînement adaptées aux pratiquants, à la zone d'évolution, dans le respect du projet global d'animation de la structure.
Animer un groupe de surfeurs, tous publics, en proposant des situations pédagogiques, des cycles d'apprentissage et

d'entraînement adaptés.

Démontrer les différentes techniques du surf : manoeuvres principales, manoeuvres de retour, les figures et leurs enchaînements, etc.

Expliciter les techniques fondamentales du surf et disciplines associées.

Intégrer dans son intervention la réglementation de la pratique du surf.

Mettre en oeuvre les techniques de sauvetage et de secourisme, les procédures d'intervention pour porter assistance à une personne en difficulté.

3

Effectuer les tâches administratives et de gestion financière courantes, liées aux activités proposées.

Travailler en équipe.

Créer, comprendre et gérer la dynamique d'un groupe.

Mettre en pratique les connaissances des éléments constitutifs, 'shape' des engins, pour entretenir et gérer le matériel et les équipements.

Organiser et coordonner des actions de promotion et de développement de la pratique du surf, en accord avec les orientations fédérales et de la structure.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'éducateur sportif exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant (enseignement à des particuliers ou à des groupes). Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Educateur sportif ou entraîneur ou moniteur de surf de mer Animateur ou animateur sportif

Educateur territorial des APS (sur concours)

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BEES.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Partie commune : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;

- un ou plusieurs membres du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées, dont un ou plusieurs membres de l'enseignement supérieur lorsque la formation a fait l'objet d'une convention avec l'université.

Partie spécifique :

- le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;
- un représentant de la(des) fédération(s) sportive(s) concernée(s) par l'option surf, titulaire(s) de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées.

Tout jury est composé d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE
Idem

COMPOSITION DU JURY — VAE
Idem Modalités particulières liées à l'environnement spécifique.

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Ministère des Sports Onisep

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

CARIF

<http://www.intercarif.com>

<http://www.cidj.com>

<http://www.onisep.fr>

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2502/>